

PROGRAMME DETAILLE ET FORMATEUR

Sécuriser l'usage de l'IA en cabinet : confidentialité, RGPD, secret professionnel et bons réflexes

Utiliser l'IA sans exposer les données clients, le cabinet ni la responsabilité professionnelle

Préambule :

Cette formation répond à une préoccupation immédiate des cabinets : comment utiliser l'IA sans exposer les données clients ni fragiliser la responsabilité du professionnel. Elle donne une méthode simple pour encadrer les usages, sensibiliser les équipes et éviter les pratiques risquées, notamment l'utilisation d'outils non validés ou l'envoi de données confidentielles dans des services inadaptés.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les risques liés à l'utilisation de l'IA dans un cabinet comptable
- Définir des règles d'usage compatibles avec la confidentialité, le RGPD et le secret professionnel
- Savoir distinguer les usages autorisés, sensibles ou à proscrire
- Construire une base de charte ou de consignes internes pour encadrer les pratiques

Public visé : expert-comptable, référant numérique du cabinet, collaborateur amené à utiliser les outils IA.

Date et durée :

Lundi 26 octobre 2026 de 14h à 17h30 (3.5h, avec 1 pause de 10mn à 11h), en distanciel synchrone.

Accessibilité : les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement par mail à contact75@terragestion.com, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Prérequis : cette formation ne nécessite aucun prérequis.

Tarif Terra Gestion : 185 € HT

Modalités d'inscription et d'annulation : sur le site de TERRA GESTION. Cliquer sur le nombre de places puis sur s'inscrire à la formation. Compléter le formulaire et régler par virement, carte bancaire ou chèque.

Méthode et moyens pédagogiques :

- Apports méthodologiques structurés et contextualisés au métier de l'expertise comptable
- Illustrations par des situations réelles de cabinet et des cas clients TPE/PME
- Démonstrations commentées d'usages IA ou numériques lorsque le thème le justifie
- Exercices d'application, grilles de décision, modèles de documents et trames réutilisables

Moyens techniques :

- Accès à une plateforme de visioconférence après envoi d'un lien et d'un code de connexion

Les supports de cours sont remis électroniquement aux participants le jour de la formation

Modalités d'évaluation :

- Quiz
- Questionnaire de validation des acquis

Nombre de participants : cette formation est organisée pour un groupe de participants d'environ 25 personnes.

Nature de la formation dispensée : à l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera délivré au stagiaire.

Qualité et évaluation de la formation : un questionnaire sera remis à chaque participant pour mesurer le niveau de satisfaction au regard de ses attentes.

Programme détaillé :

1 – Comprendre les risques spécifiques au cabinet comptable

Cette partie met en évidence les risques propres aux professions du chiffre.

- Confidentialité des dossiers clients
- Données personnelles et données sensibles
- Secret professionnel et devoir de prudence
- Risques d'erreurs, d'hallucinations et de fausses références
- Dépendance à des outils gratuits ou mal maîtrisés

2 – RGPD, données clients et outils IA

Les participants apprennent à se poser les bonnes questions avant d'utiliser un outil.

- Quelles données peuvent être saisies dans un outil IA ?
- Données anonymisées, pseudonymisées, sensibles ou confidentielles
- Hébergement, conservation des données, conditions d'utilisation
- Réflexes à adopter avant de copier-coller une pièce, un mail ou un extrait de dossier

3 – Définir les usages autorisés et interdits

Cette partie permet de transformer le risque en règles concrètes.

- Usages sans données sensibles : rédaction générique, reformulation, structure de documents
- Usages nécessitant vigilance : analyse de documents, synthèse client, support fiscal ou juridique
- Usages à proscrire sans cadre : données nominatives, informations confidentielles, etc.
- Validation humaine et relecture obligatoire

4. Construire une base de charte IA cabinet

La formation se termine par la structuration d'un cadre simple et opérationnel.

- Principes d'utilisation responsable
- Liste des outils autorisés ou à valider
- Règles de saisie des données
- Processus de validation des livrables
- Sensibilisation des équipes et mise à jour régulière des consignes

Formateur : Sébastien RAYNOIRD-THAL, Directeur général EFIMOVE, audit, conseil, accompagnement IA